

Cahier de doléances du Tiers État d'Aix-en-Ergny (Pas-de-Calais)

Cahier des plaintes, doléances et remontrances de la communauté d'Aix-en-Ergny, sénéchaussée du Boulonnois.

Aujourd'hui le huit du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparus en l'auditoire de ce lieu, pardevant nous, Jacques- Alexandre Widehen, tous nés François ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, compris dans les rôles des impositions, habitants de ce village composé de cinquante feux, lesquels pour obéir et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Marcotte et Widehen, qui ont accepté la commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

Pour suivre les volontés de notre illustre monarque, nous osons, comme des enfants à un très bon père, faire les plaintes suivantes :

1. Quelles que soient désormais les impositions qui seront consenties aux prochains États-Généraux, nous demandons que tous les sujets de Sa Majesté très chrétienne, soit ecclésiastique, soit noble, soit du Tiers-État, payent indistinctement au Roi, en argent, par un seul et même rôle, tout ce dont le Roi aura besoin pour l'éclat, la splendeur du royaume et l'honneur du nom français.

2. Les désastres ruineux et journaliers que les droits des priseurs-vendeurs occasionnent aux gens de la campagne est pour eux une des plaintes des mieux fondées ; c'est pourquoi Sa Majesté est très instamment suppliée de réunir au siège royal, les offices desdits jurés-priseurs-vendeurs.

3. Si jamais les peuples de la campagne ont été molestés, le commerce interrompu, les marchands gênés dans la libre colportation des marchandises, enfin, si les uns et les autres ont été journellement vexés et tourmentés, c'est par les allées et venues, les déplacements considérables occasionnés par la nécessité de prendre des expéditions non seulement sur les frontières, mais dans l'intérieur des provinces, c'est principalement et même uniquement par les commis des fermes, gens qui semblent nés pour la destruction de la société. C'est pourquoi Sa Majesté est très humblement suppliée d'exécuter le projet qu'elle a manifesté de reculer aux frontières du royaume les Bureaux de l'intérieur.

4. Si l'exécution du règlement pour les haras a réussi dans d'autres provinces, elle a eu dans la nôtre des suites très funestes.

Le nombre de poulains y est au moins diminué de moitié, et ce qui est venu est pour la plupart difforme et n'a pas la qualité requise, parce que ceux qui ont été chargés de fournir les étalons les ont achetés à vil prix et d'une forme viciée et que les conducteurs, étant payés pour l'accouplement, n'ont point veillé au profit du laboureur.

Il est donc à souhaiter, pour l'intérêt général et particulier, que chaque fermier choisisse tel étalon qu'il voudra.

5. Le droit de franc-fief étant très onéreux pour les familles, engageant à des recherches ruineuses et n'étant point dû, il seroit à souhaiter qu'il fût anéanti.

6. Les biens donnés aux moines et autres ayant été donnés pour le soulagement des pauvres et pour l'entretien des églises, il seroit à souhaiter pour la décharge du pauvre paysan que le Roy ordonnât que les décimateurs entretenissent les églises, les presbitaires, fissent un revenu suffisant et honnête aux pauvres curés et vicaires et par ce moyen dégageassent, avec un peu de leur superflu, les peuples de la campagne des droits de visite et des réédifications dont ils sont opprimés.

7. Il arrive trop souvent qu'un propriétaire est très gêné, ayant des terres très éloignées et à la proximité d'un autre propriétaire, tandis que cet autre propriétaire a aussi des terres qui lui sont à charge et à la proximité du premier propriétaire. Il seroit donc à souhaiter qu'il fût permis auxdits propriétaires d'échanger leur bien sans payer aucun droit d'échange, comme l'équité naturelle semble le demander.

8. Un million que le Haut-Boulonnois a versé dans les caisses de l'octroye depuis que ce droit est établi ne lui a encore procuré que très peu d'avantages. Les chemins publics s'y font avec la plus grande lenteur, et les fermiers ont été très souvent tenus aux corvées.

C'est pourquoi la communauté d'Aix, avec tout le Haut-Boulonnois, demande qu'on agisse avec plus d'ardeur et qu'on exempté absolument de corvée les laboureurs, qu'on a toujours soin de demander dans le tems qu'ils sont les plus occupés à leurs travaux.

9. Jamais les banqueroutes n'ont été aussi fréquentes qu'elles le sont actuellement. Jamais les artisans n'ont été aussi pauvres et réduits à une si grande misère. Nous croions que le commerce des Anglois en est en partie cause. C'est pourquoi il seroit à souhaiter qu'on tînt plus la main aux banqueroutes qui se font sans que le marchand puisse prouver aucune perte. Voici la manière dont ils s'y prennent : ils font monter le contract de mariage de leurs femmes, avec droit de les retirer, à des sommes immenses qu'ils n'ont jamais reçues. Peu de temps avant de se déclarer insolubles, ils séparent d'eux leurs enfants, font leurs maisons et les établissent aux dépens du public. Le susdit commerce, les banqueroutes, les Juifs qui croient le vol permis, étant préjudiciables au bien de l'État, Sa Majesté est très humblement suppliée de prêter un prompt secours à ses sujets qui ne désirent que le bien de l'État et l'éclat de la Couronne.

10. Si ceux qui ont rendu service à l'État peuvent prétendre aux récompenses, s'il est du bien général que leurs services soient prolongés, les plus anciens avocats doivent prétendre sans payer aucune rétribution à la judicature. C'est le vœu du peuple ; puisse-t-il être celui de notre bon roy !

Sire, si nous avons osé former des plaintes et faire des demandes, c'est que Votre Majesté nous y a invités, c'est que Votre Majesté aiant jette un coup d'oeil favorable sur les campagnes, veut bien comme un bon père assurer le bonheur de ses sujets, c'est que Votre Majesté, à l'exemple de ses illustres et à jamais mémorables aïeux, veut s'acquérir le doux nom de père du peuple. Ah ! Sire, vous l'avez déjà ! L'éclat de votre règne, la gloire de votre royaume, l'honneur du nom françois, la conservation de la famille royale et aussi celle du zélé et prudent ministre que Votre Majesté a choisi sont l'objet des vœux de vos biens soumis et très fidèles sujets.